

RISQUES MAJEURS

Risques naturels et risques technologiques



Les bons reflexes

Commune de HAUTELUCE

154 rue de la Voute 7360 HAUTELUCE

04 79 38 80 31 - contact@mairie-hauteluce.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Fermé mercredi après midi et vendredi après midi

Directeur de publication :

Xavier DESMARETS

Comité de rédaction :

Marie Chevallier, Yvan Blanc

Crédits photographiques :

Mairie de Hauteluce, Arlysère, RTM 73, BRGM, IRMa, Prim.net, Confluences

Hauteluce et les risques majeurs

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs est essentiel pour que chacun d'entre vous ait connaissance de tous les risques pouvant survenir sur notre commune et surtout des réflexes à adopter quand ils surviennent.

En parallèle, nous avons mis à jour le Plan Communal de Sauvegarde, véritable outil d'organisation des secours et de recensement des moyens humains et matériels disponibles pour assurer votre sécurité en cas d'événement majeur (dispositif d'alerte, évacuation, hébergement, ravitaillement, ...).

Je sais pouvoir compter sur la solidarité des Hauteluciens en cas de besoin mais tout est plus simple quand les choses sont anticipées.

Le Maire
Xavier DESMARETS



Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou **ALÉA** - n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



$$ALEA + ENJEU = RISQUE$$

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité

RISQUES MAJEURS

Hauteluce

- Risques naturels



Crues torrentielles et inondations



Avalanches



Mouvements de terrain



Séismes



Evènements météorologiques

- Risques technologiques



Accident nucléaire



Transport de matières dangereuses



Rupture de barrage

- Risques sanitaires

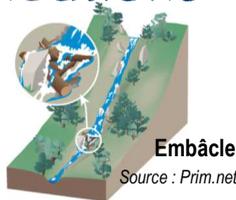


Pandémie



Les crues torrentielles et inondations

La commune d'Hauteluce est parcourue par de nombreux torrents et ruisseaux qui, lors d'épisodes pluvieux prolongés, d'orages ou à la fonte des neiges, peuvent grossir considérablement et parfois être le théâtre de crues dévastatrices. Ces crues torrentielles consistent de grandes quantités de matériaux formant des barrages, appelés embâcles, qui, s'ils viennent à céder, libèrent une énorme vague emportant tout sur leur passage.



Les zones soumises aux crues à Hauteluce

Les principaux secteurs pouvant être touchés par les inondations et crues torrentielles sont le hameau des Pémonts, situé à proximité du ruisseau de la Ravire, les Moulins d'Annuit en bordure du ruisseau de l'Alpettaz, l'Infernet au niveau du ruisseau de Véry, la Chaudanne avec le ruisseau de Sonjeon et le secteur de la scierie du chef lieu d'Hauteluce qui peut être soumis aux crues du ruisseau du Chozal.

Principaux évènements récents

Octobre 2013 : sur la route de Portettaz, une crue torrentielle a charrié de nombreux éléments solides, sans doute aggravée par des glissements de terrain et chutes de pierres, bouchant le talweg au niveau du pont. L'eau passe sur la chaussée. La route est déjà coupée par l'éboulement d'une masse importante à moins de 100 m, qui eu lieu en mars 2006

11 Octobre 1981 : suite à une période de pluies de plusieurs jours et à une rupture d'embâcle, le ruisseau du Chozal qui transportait de nombreux matériaux a débordé au niveau de la scierie. La crue torrentielle a alors traversé la route, charriant des voitures qui stationnaient à proximité et menaçant d'emporter une personne ; heureusement aucune victime ne fut à déplorer. Néanmoins la scierie fut envahie sous 80 centimètres de boue et le matériel subit de nombreux dégâts.

Les bons réflexes

Entretien réalisé par la CCB



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux
Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts



Montez dans les étages
Pour attendre les secours et éviter d'être blessé par la montée brutale des eaux



Coupez le gaz et l'électricité
Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie
Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Pour éviter de bloquer les secours sur les routes. Leurs enseignants s'en occupent !

Les mesures de prévention

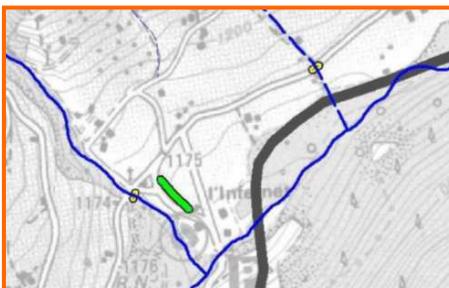
L'entretien des cours d'eau

L'enlèvement des embâcles qui empêchent le bon écoulement des eaux est une mesure indispensable pour prévenir les dégâts liés aux crues. Cet entretien, qui doit règlementairement être réalisé par les propriétaires riverains, n'est que trop rarement effectué. Ainsi, à partir de 1994, la communauté de communes du Beaufortain a décidé de procéder à la gestion des cours d'eau afin de limiter les risques d'inondation liés à ce mauvais entretien et de restaurer la qualité biologique et paysagère de

La prise en compte des risques dans l'aménagement

Le PPRn (Plan de Prévention des Risques naturels), document réalisé par les services de l'Etat, en association étroite avec la collectivité concernée, réglemente l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis.

Inondations, crues torrentielles mais aussi mouvements de terrain, chutes de blocs, avalanches..., chacun de ces phénomènes, par l'ampleur de ses conséquences sur les personnes et les biens, montre l'intérêt de développer des actions de prévention adaptées. Il est impératif de les prendre en considération dans l'aménagement du territoire et les décisions d'urbanisme. Approuvé le 28/12/2018, le PPRn définit notamment, pour chacun des risques, les zones constructibles et les prescriptions à mettre en œuvre pour les aménagements.





Les avalanches

Chaque année en France, entre 30 et 60 personnes sont emportées mortellement par les avalanches ce qui fait de ce phénomène naturel le risque le plus meurtrier de l'hexagone.

A Hauteluce, de nombreux couloirs d'avalanches sont recensés et certains d'entre eux ont déjà été le théâtre d'avalanches destructrices voire meurtrières. En effet, de nombreux épisodes, qui ne sont pas tous mentionnés ci-après, ont engendrés des coupures de route et des dégâts sur des habitations, notamment dans le secteur de Belleville.

Historique de quelques phénomènes passés :

2 avril 2010 : secteur Aiguilles Croches - petite avalanche superficielle, provoquée par deux skieurs. Un d'entre eux a perdu la vie dans l'hélicoptère l'amenant au centre de soins.

9 Février 1999 : les pentes de la montagne d'Outray, chargées de 1,80 mètre de neige fraîche, produisent une avalanche de grande ampleur qui vient couper la route départementale n°70 vers 17 heures.

6 Avril 1962 : suite à de fortes précipitations de neige lourde (107 cm à Hauteluce) de nombreuses avalanches se déclenchent un peu partout sur la commune : une grange et plusieurs chalets d'alpage sont détruits et l'une de ces avalanches, aux Pémonts, vient s'arrêter à 30 mètres de la colonie de vacances de la ville de Clamart.

Les bons réflexes

Pour tous



Renseignez-vous

Consultez les bulletins Neige et Avalanches édités par Météo France **08.92.68.02.73**



Soyez vigilants

Évitez de vous aventurer sur les routes exposées

Pour les sites exposés Les Pémonts, Belleville



Rentrez chez vous

Évitez de sortir à l'extérieur des bâtiments



Fermez les ouvertures orientées à l'amont

Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens



Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie

Pour vous informer de l'évolution de la situation

Les mesures de prévention

Le suivi des avalanches

Depuis le début du XX^{ème} siècle, les agents de l'Office National des Forêts (ONF) observent les couloirs d'avalanches de la commune et notent chaque événement dans le cadre de l'Enquête Permanente sur les Avalanches (EPA).

A partir de ces données, le Cemagref élabore les Cartes de Localisation des Phénomènes d'Avalanches (CLPA) qui est un inventaire des emprises maximales des avalanches.

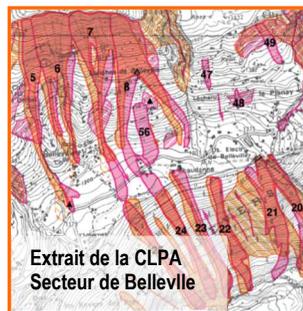


9 Février 1999
RD 70 coupée par l'avalanche d'Outray

Echelle de risques avalanche

(à partir de 2018/2019)

Indice de risque	Pictogramme	Stabilité du manteau neigeux
5 Très fort		L'instabilité du manteau neigeux est généralisée.
4 Fort		Le manteau neigeux est faiblement stabilisé dans la plupart des pentes suffisamment raides.
3 Marqué		Dans de nombreuses* pentes suffisamment raides, le manteau neigeux n'est que modérément à faiblement stabilisé.
2 Limité		Dans quelques* pentes suffisamment raides, le manteau neigeux n'est que modérément stabilisé. Ailleurs, il est bien stabilisé.
1 Faible		Le manteau neigeux est bien stabilisé dans la plupart des pentes.



Extrait de la CLPA
Secteur de Belleville

La prise en compte des risques dans l'aménagement

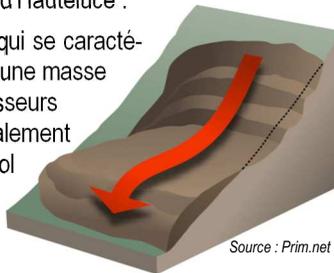
Comme pour les crues torrentielles, la cartographie réalisée dans le PPRn répond aux objectifs de prévention en réglementant l'aménagement des sites avalancheux et en préconisant la mise en œuvre de mesures de protection constructives pour se protéger de ces risques : limitation de l'extension des habitations exposées, renforcement des façades, entretien des ouvrages de protection...



Les mouvements de terrain

On distingue plusieurs types de mouvements de terrain dont deux principaux se manifestent particulièrement sur le territoire de la commune d'Hauteluce :

le **glissement de terrain** qui se caractérise par un déplacement d'une masse de matériaux sur des épaisseurs Parfois importantes généralement suite à une saturation du sol en eau.



Source : Prim.net

la **chute de blocs** qui est plus soudaine et peut aller de la simple chute de pierres à l'effondrement de falaise.

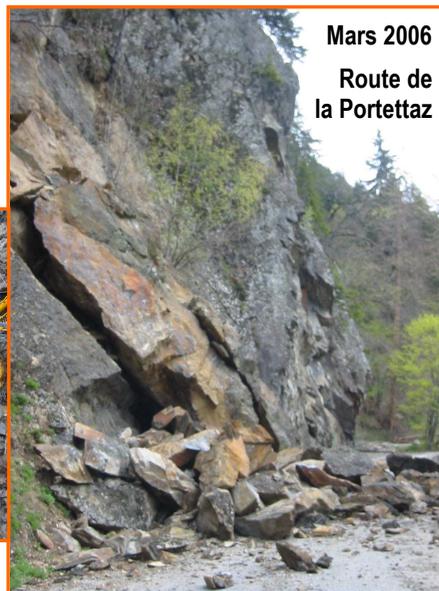


Source : Prim.net

Historique des principaux phénomènes :

Fin Mars 2014 : un glissement se produit sur la route allant de Belleville à Lécheru emportant l'accotement aval et fissurant la chaussée sur une dizaine de ml. Les matériaux se sont déposés sur la route en contrebas la bloquant entièrement.

31 Mars 2006 : après une période de fortes pluies couplée à la fonte des neiges, un glissement de terrain / écroulement rocheux s'est abattu sur la route de la Portettaz : la masse mise en mouvement atteignait plus de 20 000 m³. Depuis cet événement, la route est fermée.



Mars 2006

Route de la Portettaz

Les bons réflexes

Pendant l'évènement

Eloignez vous de la zone dangereuse

Pour vous mettre en sécurité, fuyez latéralement la zone instable pour ne pas être enseveli



Mesures de prévention

Etudes et mesures de protection

Suite aux incidents survenus sur la route de la Portettaz, un cabinet spécialisé a été mandaté par la commune pour étudier les mouvements du terrain. Le bureau d'étude a préconisé la mise en place de marqueurs ainsi que la purge d'une partie du versant afin de circonscrire le glissement. Cette route fait encore aujourd'hui l'objet de contrôles et la réouverture avec mise en sécurité n'est pas d'actualité

La prise en compte des risques dans l'aménagement

Là encore, la cartographie réalisée dans le PPRn répond aux objectifs de prévention en réglementant l'aménagement des sites à risque et en préconisant la mise en œuvre de mesures de protection constructives pour se protéger de ces risques : limitation de l'extension des habitations exposées, renforcement des façades, entretien des ouvrages de protection...

Après l'évènement

Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion

Evacuez les locaux touchés.

Informez la mairie de la situation.



Les séismes

Les bons réflexes

Pendant la secousse

À l'intérieur

Abritez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous un meuble solide.

À l'extérieur

Eloignez vous de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiment, arbres...)

En voiture

Arrêtez vous (si possible loin des constructions) et ne descendez pas de votre véhicule.

Après la 1^{re} secousse

Coupez l'eau, le gaz et l'électricité

Évacuez les locaux touchés

Ne prenez pas l'ascenseur

Écoutez la radio

Suivez les consignes des autorités diffusées.

Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les routes. Leurs enseignants s'en occupent !

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

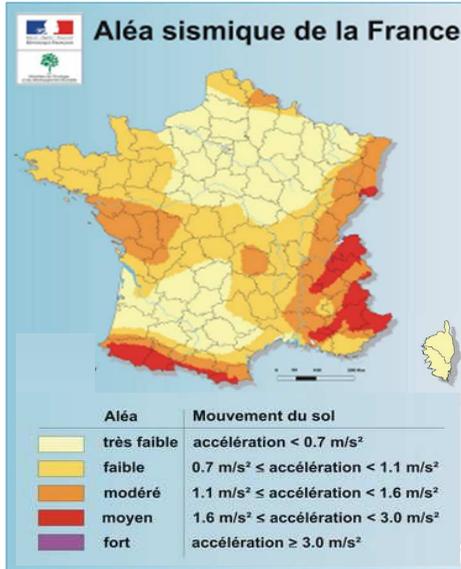
Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (*chute de blocs, glissement de terrain*), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

Hauteluce se trouve dans une zone sismique de **niveau 4**, nous considérons cela en tant que **risque sismique élevé**.

Derniers séismes

- secteur d'**Anncy** le 15 Juillet 1996. De **magnitude 5.2**, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 huit jours plus tard.

- le jeudi 16 août 2018 de magnitude 3 sans dégâts (épicerie au N-E de la Bâthie).



Voiture écrasée par une chute de cheminée lors du séisme d'Anncy

Prévention :

Les règles de construction parasismique ont pour objectif de protéger la population de la destruction des bâtiments en cas de tremblement de terre. Toutes les nouvelles constructions doivent respecter ces règles qui concernent l'habitat individuel et collectif, les ERP (Établissements recevant du public) et les immeubles de grande hauteur. Quelques principes doivent être appliqués pour que le dispositif soit efficace :

- Choix de l'emplacement : éviter les zones où le risque peut être amplifié.
- L'architecture du bâtiment : continuité des structures et résistance.
- La liaison des fondations : des études de sol en zone à risques sont à promouvoir.

Pour plus d'informations :

Sismicité de la France :
Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire :
Association Française du Génie Parasismique :
Le réseau Sismalp :
RéNass :

www.sisfrance.net
www.georisques.gouv.fr
www.afps-seisme.org
sismalp.osug.fr
www.renass.unistra.fr

Les risques météorologiques



Orage

Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner Hauteluce.



Avalanches

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.



Vent violent

Aussi, la préfecture dispose d'un système d'alerte des communes en cas de risque : GALA



Canicule

Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...



Pluie - Inondations



Toiture emportée par le vent à Ugine

Les bons réflexes

Renseignez-vous

Consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France

Soyez vigilants

Suivez les conseils donnés par Météo France

Rentrez chez vous - Fermez les ouvertures

Évitez les déplacements
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens :
Attention aux chutes d'arbres !

Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie

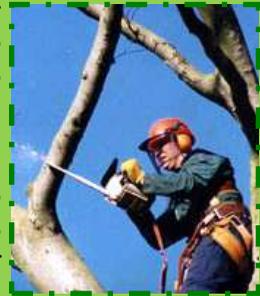
Pour vous informer de l'évolution de la situation

Élagage des arbres

Fortes chutes de neige, tempêtes et orages causent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations.

Afin de prévenir ce risque dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques) voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.

Élagage



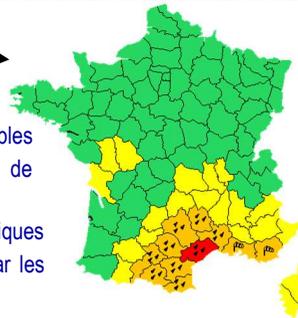
Carte de vigilance météorologique (Exemple)

 Pas de vigilance particulière.

 **Soyez attentifs** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

 **Soyez très vigilant**; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

 **Une vigilance absolue s'impose**; des phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; conformez vous aux consignes émis par les pouvoirs publics.



Pour vous informer, consultez la carte de vigilance :

Internet : www.vigilance.meteofrance.fr Téléphone : 32 50

<https://meteofrance.com/meteo-montagne>



La rupture de barrage



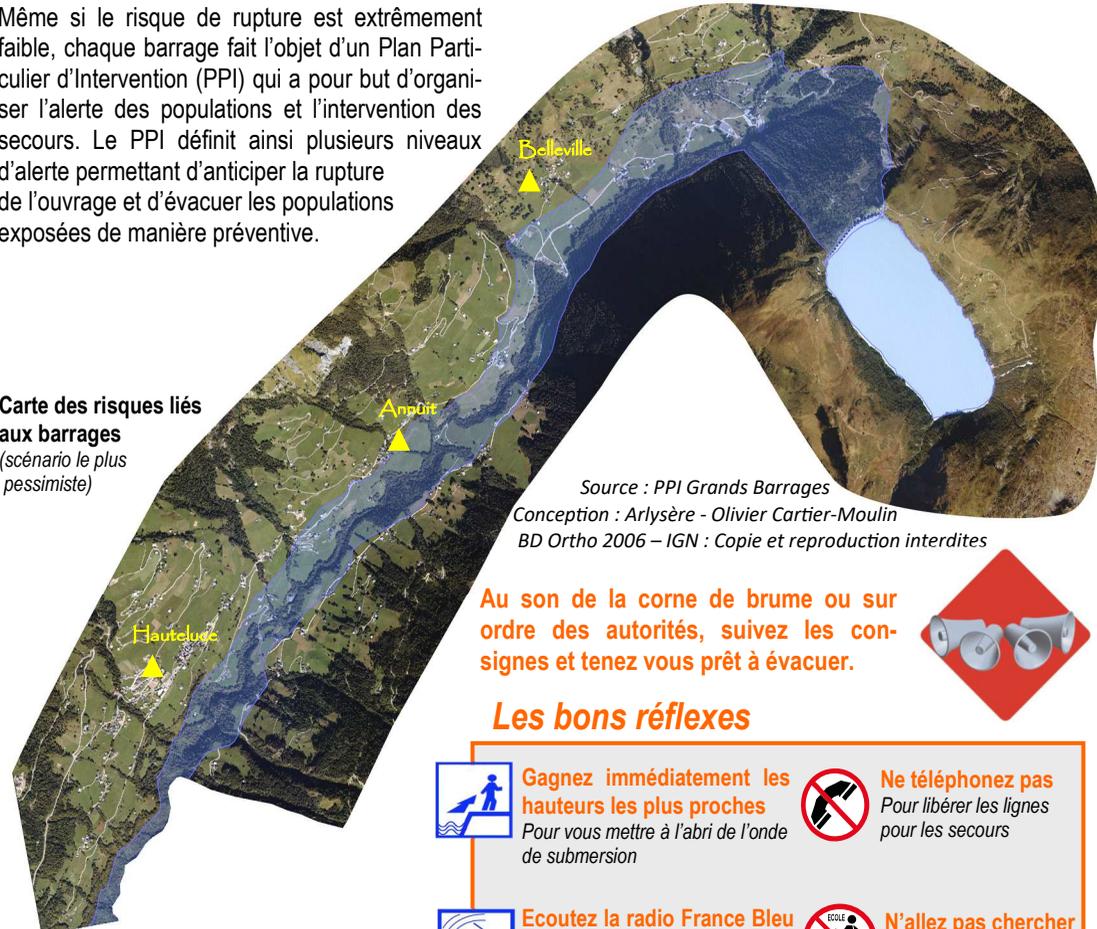
La commune d'Hauteluce est située à l'aval du barrage de La Girotte. Le scénario pris en compte actuellement par les autorités, bien que très peu probable, est la rupture totale et instantanée de cet ouvrage. Elle provoquerait une onde de submersion qui inonderait très rapidement le fond de vallée sous plusieurs mètres d'eau et pourrait atteindre certains secteurs habités de la commune. (cf carte ci-dessous)

Mesures de prévention :

Pour prévenir toute dégradation, et a fortiori tout risque de rupture, une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant sous le contrôle des services de l'Etat : inspections visuelles, auscultation à l'aide d'appareils très précis, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours. Le PPI définit ainsi plusieurs niveaux d'alerte permettant d'anticiper la rupture de l'ouvrage et d'évacuer les populations exposées de manière préventive.

Carte des risques liés aux barrages
(scénario le plus pessimiste)



Source : PPI Grands Barrages

Conception : Arlysère - Olivier Cartier-Moulin

BD Ortho 2006 - IGN : Copie et reproduction interdites

Au son de la corne de brume ou sur ordre des autorités, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer.



Les bons réflexes



Gagnez immédiatement les hauteurs les plus proches
Pour vous mettre à l'abri de l'onde de submersion



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes pour les secours



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz
Pour vous informer de l'évolution de la situation



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en occupent !

 **Périmètre inondé en cas de rupture de barrage**

! Le risque sanitaire - Pandémie

Qu'est ce ? :

Une pandémie est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue d'un nouveau sous-type de virus. Le virus possédant des caractéristiques immunologiques nouvelles par rapport aux virus habituels, l'immunité de la population est faible.

Pandémie : les 6 niveaux d'alerte de l'OMS

- 1** Nouveau virus détecté chez les animaux, sans danger pour les humains
- 2** Nouveau virus chez les animaux, potentiellement dangereux pour l'homme
- 3** Quelques personnes infectées, mais pas de transmission d'homme à homme
- 4** Montée en puissance du risque : infection entre humains localement vérifiée
- 5** Risque important de pandémie : foyers infectieux dans plus de 2 pays
- 6** Début de la pandémie : hausse des infections entre humains dans plusieurs régions du monde

COVID - 19 : pandémie apparue en 2020

POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



L'accident nucléaire

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple.



Prévention :

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des **pastilles d'iode**.

Les organismes de santé s'accordent à reconnaître que l'absorption préventive ou aussi précoce que possible de comprimés d'iode stable en cas de rejet accidentel d'iode radioactif sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents et femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'évènement majeur.

Au niveau de la commune d'Hauteluce et notamment pour les écoles, un plan de distribution des pastilles d'iode a donc également été mis en place.





Le transport de matières dangereuses

Source : IRMa

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Peu de véhicules de transport de matières dangereuses circulent sur la commune d'Hauteluce. Néanmoins, certaines matières dangereuses comme le fioul ou le gaz peuvent traverser la commune par les routes secondaires pour l'approvisionnement des particuliers.



Camion de matières dangereuses accidenté

© DR / Fonds commune de Chasse sur Rhône

Événement survenu dans le Beaufortain :

26 Janvier 2001 : un camion-citerne transportant 6500 kg de gaz chute dans un ravin d'une hauteur de 20 m et le conducteur saute du véhicule. Aucune victime n'est à déplorer. Durant le relevage du véhicule effectué par une société spécialisée, 21 personnes ont été évacuées par mesure de sécurité.

Les bons réflexes



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri



Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !



Ne fumez pas, Ni flamme, ni

Pour éviter le risque d'explosion

Prévention et réglementation :



Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière et ferroviaire ont en commun de prévoir les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.

Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

Signalisation :

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.

Code danger

33

Code Matière

1203



Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).

L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- **Corne de brume** : ce type de sirène émet un signal d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes séparées par un intervalle de 3 secondes. *Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci sont équipées de ce type de sirène.* Elles sont également testées les premiers mercredi des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre.
Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **gagnez les hauteurs rapidement !**

- **Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)** fixé sur un véhicule de la commune ou sur un véhicule des services de secours.

- **Radio et télévisions.** En Savoie, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par **France Bleu Pays de Savoie**

- **Système d'alerte par téléphone (CEDRALIS)**
pour transmettre les consignes de sécurité aux habitants de la commune, la mairie de Hauteluce est dotée d'un système d'alerte par téléphone permettant de transmettre un message vocal ou SMS à l'ensemble des habitants en quelques minutes. *Si votre téléphone n'est pas renseigné dans l'annuaire ou si vous voulez être alerté sur votre téléphone portable, faites vous connaître auprès de la mairie*



Préparez le matériel nécessaire en cas d'alerte :

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement
- Barres énergétiques et eau
- Couvertures et vêtements de rechange
- Papiers personnels
- Médicaments (*traitement quotidien*)

(ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes...)

Pour en savoir plus :

Mairie d'Hauteluce : **04.79.38.80.31**

Institut des Risques Majeurs (IRMa) : www.irma-grenoble.com

Portail du ministère, dédié à la prévention des risques majeurs :
www.georisques.gouv.fr

Les bons réflexes en cas de risque

DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie
Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en occupent !



INONDATIONS CRUES TORRENTIELLES



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux



Coupez le gaz et l'électricité



Montez à pied dans les étages



AVALANCHES



Renseignez-vous



Soyez vigilants



Restez chez vous



Fermez les ouvertures orientées à l'amont



CHUTES DE BLOCS



Eloignez vous de la zone dangereuse



Coupez le gaz et l'électricité



Evacuez les locaux touchés.



SÉISMES



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



Coupez le gaz et l'électricité



Evacuez les locaux touchés.



PHÉNOMÈNES MÉTÉO



Renseignez-vous



Soyez vigilants



Rentrez chez vous
Fermez les ouvertures



RISQUES TECHNOLOGIQUES



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations



RUPTURE DE BARRAGE



Gagnez les hauteurs

Les numéros à connaître pour signaler un risque

Urgences médicales : **15**

Gendarmerie de Beaufort : **04.79.38.34.89**

Sapeurs Pompiers : **18 ou 112**

Mairie de Hauteluce : **04.79.38.80.31**